

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **vingt-quatrième jour de novembre 2008 à 19h00**
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

08-11-379

Programmation de travaux municipaux dans le cadre du programme sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit accepter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 24 novembre 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

08-11-380

Contrat d'entretien logiciels et progiciels 2009 avec GFI Solutions d'affaires

Sur une proposition du conseiller Fenand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 21 810.40 \$ (avant taxes), pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 avec la compagnie GFI Solutions d'affaires;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

08-11-381

Conclusion d'une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de conclure une entente de services avec la Société protectrice des Animaux d'Arthabaska pour la période du 18 novembre 2008 au 31 décembre 2009 pour un coût total de 3 516.30 \$ taxes incluses, le tout tel que plus amplement décrit sur le document «Offre de services» pour le forfait de base.

ADOPTÉE

08-11-382

Levée de la séance extraordinaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière